



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

LE
Grand
NARBONNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, **s'est** réuni le 29 NOVEMBRE 2016 à 18h00, **en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne,** sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Date de convocation : 23 NOVEMBRE 2016

Membres en exercice :	81
Présents titulaires :	64
Présents suppléants :	-
Représentés :	11
Absents :	6

Votants :	75
Suffrages exprimés :	71
Pour :	71
Contre :	-
Abstention :	04

Conseillers titulaires présents : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Claude CODORNIOU, Didier CODORNIOU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Jean-Paul FAURAN, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Catherine GOUIRY, Nathalie GRANIER-CALVET, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLETT, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Alain PEREA, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Hélène SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Alain VICO

Conseillers absents : Sylvie ALAUX, Alain BOUTON, Jean-Paul CESAR, Jean-Marc PEREA, Gérard SCHIVARDI, Zohra TEGGOUR

Conseillers représentés : Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Cyrielle BOUISSET, Céline CERDA, Gérard CRIBAILLET, Dominique MARTIN-LAVAL, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jacques PAIRO, Eric PARRA, Yves PENET, Armand PRADALIER, Jean-Luc RIVEL

Secrétaire de séance : Magali VERGNES

N°C-263/2016

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire
OBJET : AMENAGEMENT DE TERRITOIRE - **Analyse des résultats de l'application du SCOT**

CONTEXTE JURIDIQUE

L'Article L143-28 du Code de l'Urbanisme, Ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 rappelle l'étape d'analyse du SCOT :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Pour rappel, la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle 2 a ramené l'évaluation des documents d'urbanisme de dix à six ans, sauf pour les documents établis antérieurement à cette Loi, soit le 5 janvier 2011. Le délai d'évaluation du SCOT de la Narbonnaise est donc bien de dix ans.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. L'ordonnance du 23 septembre 2015 évoque les thématiques suivantes : environnement, transports, déplacements, maîtrise de la consommation de l'espace et implantations commerciales.

PROBLEMATIQUE ET METHODE

L'objectif de l'étude est d'évaluer les résultats du SCOT en s'appuyant sur des indicateurs de résultats quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs définis en 2006 visaient à répondre aux questions suivantes et certains enjeux qui se sont renforcés au cours des années ont trouvé des éléments de réponse dans plusieurs études menées entre 2006 et 2016 :

- Portrait démographique du territoire. Quelle évolution de la population ? Cf. données INSEE.
- Equilibres sociodémographiques et habitat. Quel parc de logements actuels et futurs ? Cf. « Programme Local de l'Habitat - projet 2015-2021 ».
- Equilibres et dynamiques territoriales. Quels espaces ont été consommés ou préservés ? Cf. étude « Occupation du Sol 2003-2012 et étude -Terre-Neuve Evaluation SCOT, 2016 ».
- Organisation des mobilités et dessertes territoriales. Quels sont les modes de déplacements actuels et souhaitables sur le territoire ? Cf. « Pré-diagnostic plan de déplacements urbains PDU, ECOVIA, 2013 ».
- Dynamiques économiques et aménagement commercial. Où se font les implantations d'activités commerciales ? Cf. données de la Direction développement économique, enseignement supérieur, recherche, innovation et du système d'information géographique du Grand Narbonne.
- Préservation et valorisation de l'environnement : « Quelle gouvernance pour l'aménagement du territoire ? Cf. étude « 10 ans de planification, 2013 », dont les entretiens avec les élus.

- Quelle prise en compte des enjeux énergétiques et d'adaptation au changement climatique ? Cf. « Un plan climat pour le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et le Grand Narbonne. Feuille de route territoriale, 2013 ».
- Quelle prise en compte des capacités d'accueil du littoral et de ses différentes vocations, Cf. « Volet littoral du SCOT – Synthèse du diagnostic, 2014 ».
- Quelle prise en compte de l'environnement dans l'aménagement : biodiversité, paysages, eau, déchets, qualité de l'air et bruit ? Cf. données environnementales intégrées dans le système d'information géographique du Grand Narbonne.

LES PRINCIPAUX RESULTATS ET LES ENJEUX

Une population qui progresse encore plus vite que prévu

Avec 125 000 habitants au recensement de 2013, et 7 255 personnes supplémentaires entre 2006 et 2011, le Grand Narbonne est la 5^e intercommunalité de la nouvelle Région Occitanie. La population y est plus âgée que dans les agglomérations voisines. Depuis 1999, année de base de la plupart des analyses du SCOT, la croissance est très forte sur tout le territoire, avec une hausse annuelle de 1,6%, soit près de 23 000 habitants en plus. Sur ces 13 années, 15 communes ont gagné plus de 500 habitants. Cette donnée montre l'impact sur la structure communale de la croissance mais aussi l'enjeu des modalités de croissance urbaine.

Un parc de logements qui se développe et se diversifie

Le parc de logements accompagne cette croissance démographique forte. Mais au-delà de l'apport de population, la simple baisse du nombre de personnes par ménage, passant de 2,3 à 2,04, implique la construction de 7 000 logements pour loger la même population.

Le parc de logements sociaux se développe grâce aux efforts de plusieurs municipalités, mais reste trop majoritairement localisée sur la ville centre, et 13 communes ont moins de 2% de logements sociaux.

Un territoire majoritairement agricole et naturel mais qui s'artificialise

Les 97 367 hectares du territoire sont constitués en majorité de milieux naturels (52%). Les zones agricoles représentent 38% et les surfaces artificialisées 10%.

De 2003 à 2012, 177 ha de surfaces artificialisées ont été remis en culture agricoles (53%), en forêt (36%) ou en zone humide (11%). A l'inverse, 960 ha de zones agricoles, forêts ou humides ont été artificialisés. La perte est donc de 783 ha sur ces 9 ans, soit une moyenne de 87 ha par an.

L'étude fine de la tache urbaine menée de 2007 à 2016 montre de façon intéressante l'implantation du bâti dans les différentes communes, qui se fait soit en continuité avec le bâti existant, soit en consommant des espaces agricoles ou naturels.

Des nouvelles constructions et infrastructures prenant parfois trop peu en compte les enjeux paysagers et écologiques

Les nouveaux lotissements banalisent trop souvent les paysages pourtant remarquables du territoire, et les infrastructures de transport fragmentent des continuités écologiques.

Un développement de transports en commun insuffisant pour un usage quotidien

L'offre de mobilité fait l'objet d'une analyse approfondie, montrant un développement progressif de certaines gares et de lignes de bus ces dix dernières années. Mais il est aussi intéressant de noter que parmi les surfaces bâties entre 2007 et 2016, qu'elles soient à vocation économique ou résidentielle, seulement 1% sont accessibles facilement pour les piétons à partir du centre du village ou de la ville (dans un rayon de 200 mètres), tandis que 63% sont accessibles en bus (rayon de 500 mètres) et 8% se situent dans une zone proche d'une gare, d'un pôle multimodal ou d'un échangeur (rayon de 1 000 mètres). Cela rend donc difficile le recours efficace au transport au commun. Parallèlement, le développement de l'offre ferrée au sud du territoire donne des résultats intéressants.

Un territoire et une population fortement soumis aux risques naturels et technologiques, mais encore en attente de cadrage

37% de la population est exposée aux risques naturels. Toutefois, ces données devront être revues après la finalisation du plan de prévention des risques inondation (PPRI), littoraux (PPRL) et du domaine public maritime naturel (DPMN). Parmi les zones nouvellement bâties, 28% sont en zones inondables et submersibles, rendant d'autant plus nécessaires le développement d'une culture du risque, et la mise en place ou l'actualisation des PPRI du territoire.

Une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'environnement, l'énergie et bientôt de la santé

La gestion des eaux et des déchets s'est fortement améliorée durant ces dix dernières années. Les capacités de développement sont importantes, même si elles sont liées à des investissements colossaux. La connaissance concernant l'énergie progresse grâce au plan climat air énergie territorial, et une étude transversale sur la santé est en cours, qui intégrera notamment la qualité de l'air et le bruit. Ainsi, les indicateurs s'affinent permettant de mieux lier ces questions à la planification.

Une activité économique préférentiellement localisées en continuité

En 2006 il y avait sur le territoire du SCOT 24 zones d'activités économiques (ZAE) et en 2016 il y en a 30, sur environ 680 hectares. La localisation préférentielle identifiée dans les orientations du SCOT s'est en partie concrétisée avec la requalification des zones existantes (La Coupe et Bonne Source à Narbonne) et la création ou l'extension des zones préalablement identifiées dans le SCOT (par exemple Castellas à Montredon-les-Corbières). De nouveaux sites d'activités économiques ont été créés dans le cadre des parcs d'activités de proximité, dont le dernier en date est la ZAE d'Armissan. Une approche qualitative doit être amorcée sur ces parcs, pour les redynamiser et les rendre plus concurrentiels.

Une planification qui s'organise à l'échelle communale et intercommunale

Les communes se sont outillées en document de planification ; l'Etablissement Foncier de la Région agit sur 23 communes et le Grand Narbonne a permis une mutualisation pour 21 communes de l'instruction des droits des sols palliant le désengagement de l'Etat. Ainsi, les outils d'aménagement se sont structurés. Avec la révision du SCOT, la prochaine étape du PLUI sera intéressante à étudier, comme les 19 000 communes qui se sont déjà engagées dans un document intercommunal.

PERSPECTIVES

A l'image d'un programme local de l'habitat (PLH) ayant à la fois pour objectif de développer un habitat mieux réparti sur le territoire et de soutenir ainsi l'économie locale et le bâtiment, le SCOT doit se baser sur ces grandes évolutions chiffrées pour mieux appréhender le futur du territoire.

Le renouvellement urbain constitue ainsi un enjeu phare, pour permettre d'une part le développement d'un Grand Narbonne dynamique notamment en direction des centres anciens, et d'autre part préserver un environnement naturel exceptionnel.

Plusieurs facteurs seront également mis en lumière à travers cette analyse, pour se projeter vers la révision du SCOT :

- Une démarche SCOT pleinement intégrée au plan climat air énergie territorial, et notamment la question cruciale de l'adaptation de ce territoire vulnérable aux effets du changement climatique, en lien avec le volet littoral du SCOT et les plans de prévention des risques.
- Une approche innovante de la santé à travers l'aménagement du territoire,
- La facilité d'accès et la lisibilité des zones d'activités économiques, avec l'enjeu de prise de la compétence ZAE en 2017 par le Grand Narbonne, qui invite à une réflexion globale sur la vocation et les fonctionnalités de l'ensemble des sites.
- La prise en compte des nouvelles économies : connaissance, environnement et numérique.
- Le développement d'alternatives à la voiture.
- Une meilleure prise en compte de l'intégration paysagère et des continuités écologiques dans les projets de construction de bâtiments et d'infrastructures (production d'énergies renouvelables, routes, port et LGV).
- Une ouverture des analyses vers les SCOT voisins.
- Une gouvernance mettant les élus au cœur du processus et favorisant les échanges avec la population.

Il ressort de la présente analyse que le SCoT doit évoluer vers une prise en compte des nouveaux enjeux liés aux mutations en cours.

La Communauté d'Agglomération avait engagé le 20 décembre 2013 la révision du SCoT sur les objectifs suivants :

- **Objectifs réglementaires :**

- Mettre en œuvre les nouvelles dispositions régissant le contenu des SCT, et notamment des dispositions de la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Loi Grenelle),
- Intégrer les démarches de planifications engagées depuis 2006 : volet littoral du SCOT, plan de déplacements urbains (PDU), plan climat air énergie territorial (PCAET)...

- **Objectifs institutionnels :**

- Prendre en compte les modifications de périmètre (en retrait ou en extension) du fait de la différence entre le SCoT en 2006 et l'Agglomération en 2013,
- Prendre en compte le nouveau statut de « SCoT d'Agglomération » favorisant l'intégration des politiques communautaires au sein du SCoT ;

- **Objectifs opérationnels :**

- Définir les capacités d'accueil du territoire,
- Donner un cadre opérationnel à la qualité urbaine,
- Proposer des alternatives la voiture individuelle selon les échelles,
- Ajuster la typologie spatiale (agrafes, archipel,...)
- Mieux intégrer les différentes dimensions de l'eau
- Penser le devenir des espaces agricoles,
- Réfléchir dans le cadre de nouvelles questions sociales,
- Conforter le projet économique et lui donner une plus grande lisibilité
- Privilégier la « réversibilité des projets et des territoires », support de projet dans un contexte mouvant.

L'analyse des résultats de l'application du SCoT vient conforter les objectifs poursuivis pour la révision du SCoT.

Vu la délibération du SYCOT du 30 novembre 2006 adoptant le SCOT de la Narbonnaise,
Vu la délibération N°C-239/2013 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne en date du 20 décembre prescrivant la révision du SCoT de la Narbonnaise,
Vu l'avis de la Commission 4 du 3 novembre 2016,

Par 71 voix pour et 4 abstentions le Conseil décide :

- D'approuver l'analyse des résultats de l'application du SCoT, tels que ci-annexés,
- D'approuver la mise en œuvre d'une procédure de révision du SCoT et ainsi confirmer la délibération de prescription de la révision du SCoT du 20 décembre 2013, dont les objectifs sont confortés par la présente analyse,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

- Powerpoint de présentation
- Rapport de bilan du SCOT

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 30/11/2016
et de sa publication
le : 5/12/2016

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

